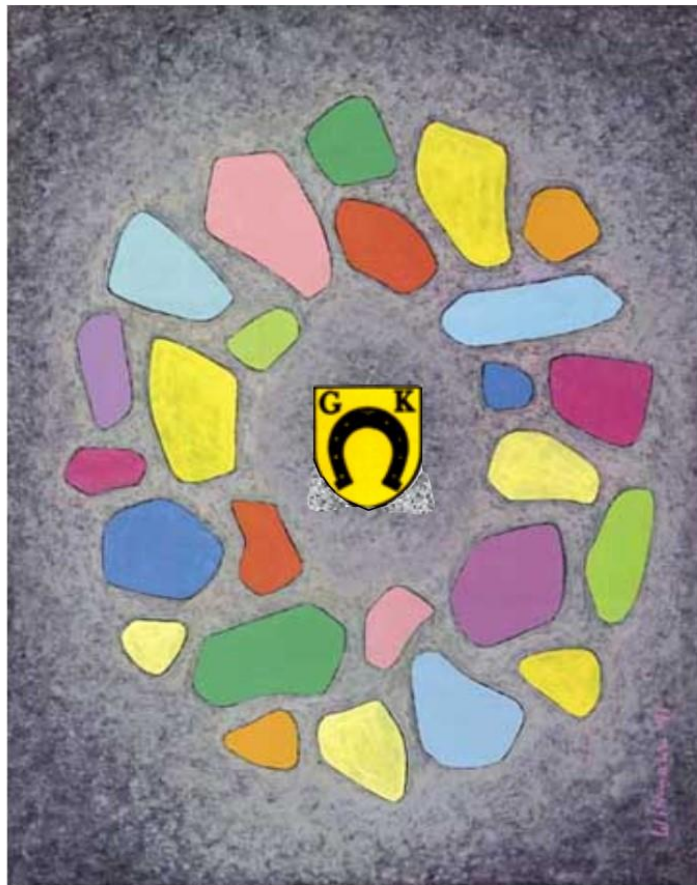


PROJET EDUCATIF

ALSH 1,2,3 SOLEIL



Mairie de KEMBS
5 rue de Saint-Louis
68680 KEMBS

SOMMAIRE

| | |
|--|---------|
| Introduction..... | page 3 |
| 1. Présentation générale..... | page 3 |
| 2. Descriptif des lieux | page 4 |
| 3. Les objectifs de l'organisateur | page 5 |
| 3.1 Objectifs relatifs à l'enfant | page 5 |
| 3.2 Objectifs relatifs aux parents | page 6 |
| 3.3 Objectifs relatifs à l'équipe d'animation | page 6 |
| 3.4 Objectifs relatifs à l'environnement de l'ALSH | page 6 |
| 4. Organisation générale | page 7 |
| 4.1 Capacité d'accueil | page 7 |
| 4.2 Horaires d'ouverture | page 7 |
| 4.3 Tarifs | page 7 |
| 4.4 Repas | page 7 |
| 4.5 Déplacements entre l'ALSH et les écoles | page 8 |
| 4.6 Personnel d'encadrement | page 8 |
| 4.7 Moyens matériels | page 9 |
| 4.8 Moyens financiers | page 9 |
| 4.9 Partenariats | page 9 |
| 4.10 Communication | page 9 |
| 5. Evaluation | page 10 |
| Conclusion | page 10 |

Introduction

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) 1, 2, 3 Soleil, organisé par la Commune de KEMBS, a pour vocation d'accueillir tout au long de l'année, en dehors du temps scolaire, les enfants de la première année de maternelle à la sixième.

C'est un lieu d'éducation, mais aussi un lieu de loisirs et de détente où l'enfant passe une partie de son temps libre.

Pour répondre à l'attente des parents et aux besoins des enfants, l'équipe d'animation, soutenue par la Commune de KEMBS et épaulée par les bénévoles de l'Association 1, 2, 3 Soleil, dispose d'une structure qui facilite l'accueil des enfants, l'organisation d'activités variées et la restauration de midi.

Les activités proposées sont des supports d'apprentissage et de réflexion qui permettront à l'enfant de renforcer ses savoir-faire, de stimuler son imagination, de développer ses moyens d'expression, de découvrir son environnement et de comprendre les règles de la vie en collectivité.

Le projet éducatif est un document rédigé par l'organisateur, qui décrit comment sont pris en compte, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, les besoins psychologiques et physiologiques des enfants.

Il définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui dirigent et animent l'accueil de loisirs, précise les moyens dont dispose la structure et les mesures prises par l'organisateur pour être informé des conditions de déroulement de chaque accueil.

1. Présentation générale

La Commune de KEMBS compte actuellement 5 226 habitants, dont 257 enfants de 3 à 5 ans et 604 enfants de 6 à 12 ans inclus.¹

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) 1, 2, 3 Soleil, propriété de la Commune de KEMBS, est implanté au 10 allée des Marronniers à KEMBS LOECHLE, dans un immeuble d'environ 900 m², entouré d'un vaste parc arboré et clos.

L'ALSH, ouvert à tous les enfants du village (voire de l'extérieur les mercredis et pendant les vacances scolaires), est géré depuis l'an 2000 par la Commune elle-même, épaulée par l'Association 1, 2, 3, Soleil, initialement gestionnaire de l'Accueil de Loisirs. C'est grâce aux bénévoles de cette association que le Centre de loisirs sans hébergement (CLSH – ancienne dénomination) a vu le jour en 1997.

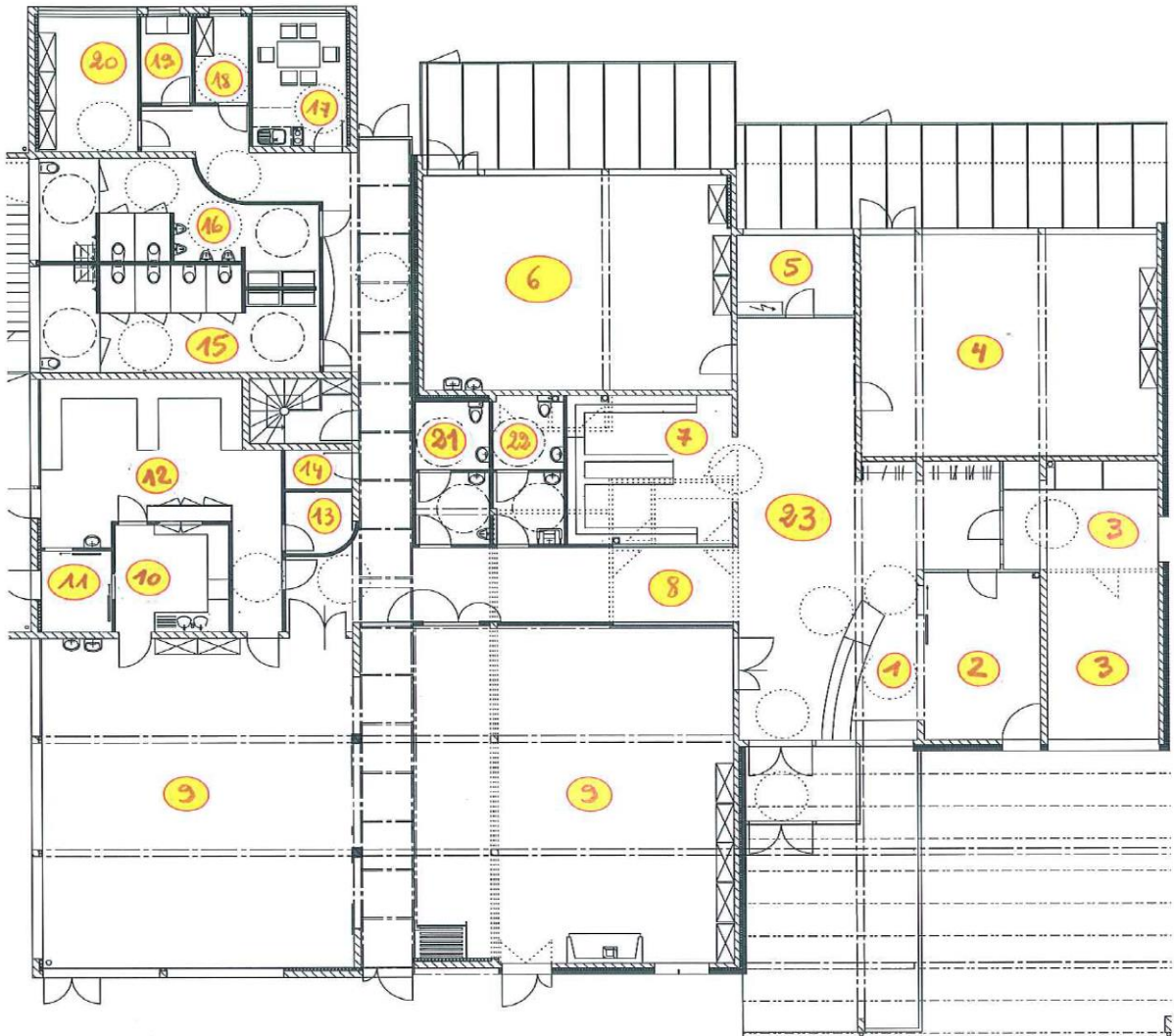
Dans la région frontalière, KEMBS est la seule commune qui exploite son accueil de loisirs par le biais d'une gestion communale et, en parallèle, d'une association privée.

¹ données au 1^{er} janvier 2019

2. Descriptif des lieux

La structure comprend :

- des locaux administratifs et logistiques : accueil, bureau, salle de repos des animateurs ;
- des locaux techniques : cuisine, local traiteur, cellier, buanderie, local ménage, local poubelles réfrigérées, vestiaires et sanitaires enfants, vestiaires et sanitaires adultes ;
- des locaux destinés aux enfants : salle d'activités, réfectoire, dortoir pour les tous petits.



Légende :

| NUMERO | DESIGNATION | NUMERO | DESIGNATION |
|--------|------------------------------|--------|---------------------------|
| 1 | Accueil | 13 | Cellier |
| 2 | Bureau | 14 | Local ménage |
| 3 | Dortoir | 15 | WC filles |
| 4 | Salle d'activités | 16 | WC garçons |
| 5 | Local technique | 17 | Salle de repos animateurs |
| 6 | Salle d'activités animateurs | 18 | Vestiaires hommes |
| 7 | Vestiaires des petits | 19 | Buanderie |
| 8 | Vestiaire des grands | 20 | Vestiaires femmes |
| 9 | Réfectoire | 21 | WC hommes |
| 10 | Cuisine (local plonge) | 22 | WC femmes |
| 11 | Poubelles réfrigérées | 23 | Couloir |
| 12 | Cuisine (local traiteur) | | |

L'ALSH dispose également d'un préau, de deux terrasses couvertes, de grands espaces verts (parc arboré de plus d'un hectare), de jeux extérieurs et d'un jardin pédagogique.

3. Les objectifs de l'organisateur

3.1. Objectifs relatifs à l'enfant :

- Faire découvrir à l'enfant des pratiques variées : jeux, lecture, écriture, dessin, chanson, musique, peinture, activités plastiques, expression artistique, jardinage, sport, sorties culturelles, sorties nature...
- Maintenir le plaisir des enfants comme constante durant toute la durée de leur présence à l'ALSH
- Etre à l'écoute des désirs des enfants (organisation de petits forums)
- Permettre aux enfants de vivre des situations différentes de celles passées à l'école ou en famille
- Favoriser la curiosité de l'enfant et développer son imagination et sa créativité
- Permettre à l'enfant de mieux se connaître et de connaître les autres, et favoriser par là même le respect des individus qui l'entourent, des locaux et du matériel
- Contribuer à son apprentissage de la vie en collectivité
- Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant
- Impliquer l'enfant dans la gestion des tâches quotidiennes
- Respecter le rythme de vie de chaque enfant en prévoyant également des moments répondant à leur besoin d'inactivité

3.2. Objectifs relatifs aux parents:

- ✓ Mettre à la disposition des parents un mode d'accueil de leur enfant adapté à leurs besoins
- ✓ Tenir compte des différences de ressources des familles en leur proposant des tarifs indexés sur leur quotient familial
- ✓ Favoriser la participation des parents à la vie de l'ALSH (les inviter à divers temps d'animation, les convier à des réunions d'information...)
- ✓ Etre à l'écoute des parents : favoriser des temps de discussion et d'échange avec les parents durant les temps d'accueil, mettre en place des outils permettant de mesurer leur satisfaction

3.3. Objectifs relatifs à l'équipe d'animation

- ❖ Impliquer l'ensemble du personnel dans tous les moments de la vie de l'ALSH (accueil, animation, préparation, nettoyage, rangement, évaluation...)
- ❖ Soutenir la prise d'initiative des animateurs et leur créativité dans l'élaboration d'animations
- ❖ Faciliter leur expression, leur prise de parole au moment des bilans, en permettant à chacun de s'exprimer sur le vécu de la journée, sur les problèmes rencontrés, ainsi que sur les manières d'améliorer les choses qui n'ont pas bien fonctionné
- ❖ Susciter le travail d'équipe, de sorte à aboutir à la mise en place d'une équipe solidaire, cohérente et responsable
- ❖ Entretenir la motivation de l'équipe, de sorte à pérenniser un travail de qualité constante
- ❖ Consolider la légitimité d'action de l'équipe d'animation en veillant au respect des taux d'encadrement et à l'application de la réglementation en matière de formation du personnel
- ❖ Encourager les démarches de formation visant à la délivrance de diplômes dans les domaines de l'animation et du secourisme

3.4. Objectifs relatifs à l'environnement de l'ALSH

- ◆ Faciliter l'implication des enfants dans la vie locale et associative en développant les contacts avec les habitants de la commune, les artisans, les responsables d'associations ainsi que l'école de musique
- ◆ Impliquer les enfants dans leur environnement proche pour leur faire comprendre les interactions entre l'homme et son environnement par approches pédagogiques multiples
- ◆ Favoriser les échanges intergénérationnels (relations avec l'EHPAD, le Pfarrhüs et le Conseil des sages)
- ◆ Développer les contacts entre l'ALSH et les quatre écoles de KEMBS
- ◆ Permettre à la population de découvrir l'ALSH en organisant des animations ouvertes à tous

4. Organisation générale

4.1. Capacité d'accueil

L'ALSH peut accueillir jusqu'à 195 enfants par jour. Il accepte les enfants :

- ✓ en **période périscolaire**, s'ils sont scolarisés dans la commune ;
- ✓ les **mercredis et en période de vacances scolaires**, s'ils sont scolarisés ou domiciliés dans la commune et, en fonction des places disponibles, dans les communes voisines.

4.2. Horaires d'ouverture

La structure est ouverte :

- ✓ en période scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- de 7 h 00 à 8 h 30
- de 11 h 45 à 13 h 45
- de 16 h 30 à 18 h 30

soit 5 h 30 par jour

- ✓ les mercredis, petites et grandes vacances :

- de 7 h 00 à 18 h 30

soit 11 h 30 par jour

Compte tenu du faible nombre de demandes, l'ALSH est fermé pendant les vacances de Noël.

L'ALSH est également fermé 3 semaines au mois d'août. Les dates de fermeture seront identiques à celles de la crèche Les Petits Chaperons Rouges.

4.3. Tarifs

Les tarifs d'accueil sont fixés par délibération du Conseil Municipal et font l'objet d'un réajustement annuel au 1^{er} janvier de chaque année. Ils sont affichés à l'ALSH et sont calculés sur la base des revenus des familles et du nombre d'enfants à charge. Si les pièces justificatives ne sont pas présentées, c'est le tarif le plus élevé qui est appliqué.

Toute demi-heure entamée est facturée.

Une cotisation annuelle au rythme du calendrier scolaire, couvrant l'adhésion à l'association 1, 2, 3 Soleil, doit obligatoirement être réglée au moment de l'inscription. Son montant est fixé et révisé par le conseil d'administration de l'association.

4.4. Repas

L'alimentation des enfants a une importance capitale sur leur santé et leur développement physique et intellectuel, c'est pourquoi la commune de KEMBS s'est rapprochée d'un prestataire livrant des repas de qualité.

Ce dernier s'est engagé dans une démarche visant à garantir la qualité sanitaire des aliments en optant pour des produits labellisés et/ou biologiques, bénéficiant d'une traçabilité et ayant du goût. Ainsi, à coté du respect de l'équilibre alimentaire et nutritionnel de chaque enfant, le prestataire satisfait à une obligation d'éveil au goût, en leur proposant de nouveaux plats, faisant appel à de nouvelles saveurs. Les mets sont ainsi élaborés de sorte à permettre aux sens de percevoir les qualités et propriétés des aliments lors de leur dégustation comme leur couleur, leur odeur, leur goût ou encore leur saveur. D'autre part, le prestataire accorde une attention toute particulière aux produits locaux, en utilisant autant que possible des produits frais de saison.

Les menus comprennent cinq composants, à savoir : une entrée, un plat protidique principal, des légumes ou des féculents, un fromage, un dessert, ainsi que du pain.

4.5. Déplacements entre l'ALSH et les écoles

Les enfants sont pris en charge dès la sortie des classes ou après leur retour d'activités scolaires extérieures. La liste des noms est communiquée quotidiennement aux établissements scolaires.

Les enfants fréquentant les écoles "Les Lutins" et "Jean Monnet" bénéficient d'un transport scolaire aux horaires suivants : **8 h 05, 11 h 45, 13 h 30 et 16 h 30.**

Les enfants fréquentant les écoles "Paul Klee" et "Léonard de Vinci" font le trajet à pied, encadrés d'adultes, aux horaires suivants : **8 h 05, 11 h 45, 13 h 30 et 16 h 30.**

4.6. Personnel d'encadrement

✓ **Personnel permanent**

- 1 coordinateur Petite Enfance
- 1 directeur
- 1 directeur adjoint
- 2 référents d'équipe
- des animateurs
- des auxiliaires de service et d'animation

✓ **Personnel occasionnel ou saisonnier**

- ATSEM ou autres agents communaux
- personnel de remplacement (en cas d'absence prolongée d'agents permanents)
- stagiaires BAFA, BAFD, CAP Petite Enfance, etc

✓ **Bénévoles**

Personnes faisant notamment partie de l'Association 1, 2, 3 Soleil.

Le coordinateur Petite Enfance a autorité sur l'ensemble du personnel ; il assure, d'une part, la gestion administrative et matérielle de l'ALSH et, d'autre part, le relais avec les familles et les partenaires (organisateur, écoles, bibliothèque, association, etc.).

Le directeur est le garant du respect du projet éducatif et du projet pédagogique de la structure ; il gère la partie animation, encadre et forme l'équipe d'animation.

L'adjoint seconde le directeur et le remplace en cas d'absence.

4.7. Moyens matériels

- Matériel pédagogique acquis suite à l'attribution d'une subvention communale ainsi que d'une participation financière de l'Association 1, 2, 3, Soleil
- Matériel et jeux réceptionnés suite à des dons ou legs
- Matériel de récupération divers

4.8. Moyens financiers

L'ALSH de KEMBS bénéficie du soutien financier de la CAF du Haut-Rhin, au travers de l'attribution de 2 prestations :

1. la prestation de service ordinaire, calculée sur la base du prix de revient d'une heure ou d'une journée d'accueil, limitée à un plafond fixé annuellement
2. une prestation de service dégressive versée dans le cadre du contrat enfance jeunesse

La Commune contribue à l'équilibre financier de la structure par le versement d'une contribution complémentaire.

L'Association 1, 2, 3 Soleil finance l'organisation de sorties, l'achat de matériel et accompagne le projet pédagogique de l'ALSH, grâce à une subvention communale, aux cotisations des parents et aux bénéfices générés par les différentes manifestations qu'elle organise.

4.9. Partenariats

En complément de son soutien financier, il convient de souligner que la Commune de KEMBS favorise l'accès de l'ALSH 1, 2, 3, Soleil aux divers équipements communaux : terrains de sport (terrain de foot, skate park), salle polyvalente, salle culturelle, médiathèque, école de musique.

L'ALSH a développé un partenariat privilégié avec l'Espace Rhéna, dont le personnel épaulé l'équipe d'animation dans l'organisation de spectacles. Ce travail en commun contribue également à une action concrète de démocratisation culturelle, puisque les enfants sont fréquemment conviés à assister à diverses représentations données dans cet espace culturel, dont en particulier "l'heure du conte" et les "séances cinéma".

4.10. Communication

La communication s'effectue à partir des vecteurs suivants :

- Sites Internet de la Commune
- Bulletins communaux : "Le Lien" et "Le P'tit Lien"
- Diffusion d'information dans les écoles (plaquettes pour les vacances, etc)
- Livret d'accueil ou plaquette de présentation disponibles à l'ALSH

- Panneau d'information à l'ALSH
- Fiches d'inscription disponibles à l'ALSH et sur le site internet de la Commune
- Services administratifs de la Mairie
- Journaux locaux

5. Evaluation

Différents moments d'évaluation sont prévus :

- ✓ lors des réunions de l'équipe pédagogique ;
 - ✓ lors des temps d'échange organisés avec les enfants (forum) ;
 - ✓ lors des moments d'échange avec les parents ;
 - ✓ lors de réunion bilan avec divers acteurs (Mairie de KEMBS; Association 1, 2, 3, Soleil; CAF...).
- ❖ **Evaluation quantitative** : fréquentation, régularité, participation aux activités proposées.
 - ❖ **Evaluation qualitative** : évolution de l'enfant, relations au sein du groupe, relations avec l'équipe, respect des règles de vie, satisfaction vis-à-vis des animations proposées, implication des bénévoles, des animateurs, des parents.
 - ❖ **Evaluation financière** : maîtrise budgétaire, respect de l'enveloppe budgétaire attribuée.

Un bilan des différentes périodes (petites et grandes vacances, bilan annuel) est transmis à l'organisateur afin de l'informer du déroulement des accueils successifs.

Conclusion

Bien plus qu'une simple logique de garderie, l'ALSH 1, 2, 3 Soleil permet aux enfants de pratiquer des activités de loisirs et de détente diversifiées, dans un lieu de vie qui assure une fonction de socialisation et de découverte, dans un cadre éducatif pensé et sécurisé.

Au travers de cette structure, la Commune s'efforce de répondre aux besoins de la population, la famille et le lien social étant au centre des préoccupations de la municipalité.

L'organisateur,
Gérard KIELWASSER
Maire de KEMBS

Mise à jour : 1^{er} juin 2019